

# Une dizaine de locataires d'un immeuble de Castres refusent la pose du compteur Linky

Société



Le collectif Stop Linky Tarn soutient les locataires dans leur action .

Alors que l'intervention de poseurs de compteurs Linky leur avait été signalée, les locataires d'un immeuble HLM situé au 2, rue de l'église à Castres se sont mobilisés tout au long de la journée de jeudi devant leurs logements pour s'opposer à cette installation.

Quelques habitants ont attendu de pied ferme les installateurs du compteur décrié, comme Charlette Monthieu, 74 ans : « J'habite ici depuis 18 ans, je suis absolument contre la pose de ce compteur, avec ses ondes électromagnétiques, les incendies qu'il provoque, la hausse des factures ! Nous sommes tous d'accord ici pour refuser le Linky.»

Des accusations, régulièrement portées contre Enedis par des clients et des associations de consommateurs que l'entreprise publique conteste formellement.

## Les habitants demandent un moratoire

Au rez-de-chaussée, dans la cage d'escalier, elle ouvre aussitôt une armoire à compteurs électriques pour confirmer : « Voyez, nous sommes 11 locataires, nous avons affiché sur chaque compteur notre refus ! » Un arrêté municipal, un rappel d'articles du code pénal et une pétition illustrent leur contestation.

« Nous, les habitants du n°2 de la rue de l'église, sommes en droit de refuser collectivement l'installation des compteurs Linky sur notre commune et demandons un moratoire sur cette question importante et fortement controversée dans tout le pays.»

## L'action soutenue par Stop Linky Tarn

L'action des locataires a été soutenue tout au long de la journée de vendredi par une dizaine de représentants du collectif Stop Linky Tarn, dont Bernard Gisclard, leur porte-parole : « Nous avons déjà été contactés par une locataire il y a quelque temps. Normalement, les poseurs doivent respecter la position des locataires. Nous sommes là simplement en observateurs.»

Le tribunal administratif de Toulouse a d'ailleurs récemment rappelé que les poseurs de Linky ne peuvent entrer dans les appartements et maisons sans l'accord des occupants, concernant une affaire à Blagnac. Le remplacement des compteurs fait toutefois partie des obligations qui s'imposent au client, prévues dans les conditions générales de vente du contrat d'électricité.

Comme Monique, une autre locataire, Jean Cauquil, 82 ans, a exprimé son refus et ses inquiétudes : « J'ai peur des conséquences sur ma santé, qui n'est pas formidable, confie le retraité. Mon épouse aussi est malade, on est tous les deux retraités et on n'a pas envie d'avoir d'autres soucis de santé.»

Sur place aussi régulièrement hier, les forces de l'ordre ont surveillé de près cette action de contestation.

SYLVIE FERRE